

guide de

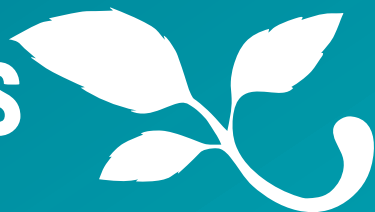
L'ENFANCE

2026 / 2027

0 > 11 ans



Fresnes & vous



téléchargez l'application gratuite!

et retrouvez
vos démarches
citoyenneté
et famille



Google Play

App Store

Sommaire

petite enfance 0 - 3 ans

L'inscription à la crèche	6
Attribution des places	7
Participation financière pour les structures	7
Crèches municipales	8
Crèches départementales	9
Modes de garde privés	9
Accueil familial	10
Accueil familial indépendant	11
Auxiliaires parentaux	11
Relais Petite Enfance (RPE)	12
Maison de la parentalité	13

enfance 4 - 11 ans

Accueils périscolaires	17
Restauration scolaire	18
Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	18
Accueils de loisirs	19
Tarifs des activités périscolaires et extrascolaires	21
Conseil Municipal d'Enfants (CME)	22
Pour les jeunes à partir de 12 ans	22
Le carnaval	23

côté santé

Centre Municipal de Santé (CMS)	24
Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)	25

sports, culture et loisirs

Activités sportives	26
La Grange d'îmière théâtre de Fresnes	27
Bibliothèque municipale Gabriel Bourdin	28
Ludochouette - ludothèque	28
Espace d'art Chaillioux	29
École d'art(s)	29
Conservatoire à rayonnement départemental	30
Ecomusée du Grand-Orly Seine Bièvre	30
MJC Louise Michel	31
L'Avara centre socio-culturel	31

règlements & inscriptions	32
---------------------------	----

adresses & plan	34-35
-----------------	-------

Petite enfance (0 - 3 ans)

Les structures d'accueil de jeunes enfants sont administrées par la ville de Fresnes (6 structures) et le conseil départemental du Val-de-Marne (2 structures).

285 places en crèche
179 municipales
106 départementales

12 places chez des
assistants maternels
municipaux



Crèche

L'inscription à la crèche en 3 étapes :

1 - Vous inscrire dès le 7^e mois de grossesse sur :

<https://creches.valdemarne.fr/maelisportail/module/home/>

2 - Dans le 1^{er} mois de l'enfant, confirmer la naissance sur le site du conseil départemental et prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la direction de la Petite Enfance de Fresnes : ☎ 01 78 68 25 75.

3 - Mettre régulièrement à jour votre situation sur le site.

Si votre enfant est déjà né, prenez directement rendez-vous avec le secrétariat de la direction de la Petite Enfance au ☎ 01 78 68 25 75.

La résidence principale des parents doit obligatoirement se trouver dans la commune. La domiciliation professionnelle à Fresnes ne peut être prise en compte. Les enfants dont les parents exercent une activité professionnelle sont prioritaires en fonction des places disponibles réservées à l'accueil régulier à temps complet.

Documents originaux à remettre à la direction de la future crèche de votre enfant :

- Avis d'imposition ou de non-imposition N-1 sur les revenus N-2
- Numéro d'allocataire CAF
- Copie intégrale de l'acte de naissance intégral ou du livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pour les personnes exerçant une activité professionnelle : 3 dernières fiches de paie
- Pour les personnes en formation : justificatif d'entrée en formation
- Pour les personnes en recherche d'emploi : les 3 derniers relevés d'indemnisation et la notification de décision France Travail
- Tout autre document attestant de votre situation actuelle
- Carnet de santé de l'enfant (vaccination à jour)
- Attestation d'assurance de responsabilité civile valide
- Attestation de sécurité sociale précisant l'affiliation de l'enfant

Attribution des places

Les dossiers d'inscription sont étudiés par la commission d'attribution qui se réunit une fois par an avant l'été.

Les places sont attribuées selon des critères d'égalité de traitement face au service public.

À l'issue de la commission, une réponse officielle vous est adressée par courrier ou courriel.

La commission d'attribution est constituée de :

- L'adjointe au Maire chargée de la petite enfance
- La directrice générale adjointe des services en charge du secteur
- La directrice de la Petite Enfance
- La responsable départementale des crèches
- Les directrices des modes d'accueil municipaux et départementaux

Si vous bénéficiez de l'attribution d'une place, vous devrez prendre contact avec la directrice de la structure sous dix jours pour programmer :

- Un rendez-vous pour convenir des heures et jours d'accueil, la présentation du règlement de fonctionnement de la structure, organiser la période d'adaptation et établir le dossier administratif.

Que faire en cas de refus ?

Prendre rendez-vous avec le Relais petite enfance (RPE) pour trouver un autre mode de garde ou réactiver votre demande sur le service web dédié et attendre la prochaine commission ou qu'une place en crèche se libère.

Participation financière pour les structures municipales

- Un contrat d'accueil, signé par les parents et l'établissement établit les horaires d'arrivée et de départ de l'enfant durant la semaine.

- Les parents versent mensuellement une participation financière, calculée par la caisse nationale d'allocations familiales.

- La CAF du Val-de-Marne permet de réduire la participation des familles en versant une aide importante aux gestionnaires des structures de petite enfance.

Crèches municipales

Les journées sont organisées en fonction du rythme et des besoins des enfants. Les règles de vie s'installent au fur et à mesure qu'ils grandissent. Le rythme d'éveil de chacun est respecté. Les activités collectives ou individuelles sont variées selon les âges. La relation individuelle entre l'adulte et l'enfant reste la base de l'accueil des enfants et de leurs familles. La psychologue de la direction de la Petite Enfance intervient régulièrement dans les structures et reçoit les parents sur rendez-vous.

Six crèches municipales :

- « La Paix », 25 places
- « Les Thibaudes », 20 places
- « La Sablonnière », 25 places
- « La Cerisaie », 30 places
- « Monique Postal », 37 places
- « La Peupleraie », 30 places

Accueil à temps complet pour des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans et demi. Quelques possibilités sur 4 jours.

Horaires :

7h30 à 18h30, du lundi au vendredi

Fermatures : entre Noël et le Nouvel an.
Proposition d'un regroupement en août.

Possibilité d'un accueil d'urgence et d'un accueil d'enfant porteur de handicap ou de maladie chronique.

Crèches départementales

2 crèches départementales collectives :

- La crèche « Curie », 40 places
- La crèche « Madeleine Brès », 66 places

Accueil à temps complet pour des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans et demi. Quelques possibilités sur 4 jours.

Horaires : 8h à 18h, du lundi au vendredi

Fermatures : entre Noël et le Nouvel an.

Fermeture les 3 premières semaines d'août.

Possibilité d'un accueil d'urgence et d'un accueil d'enfant porteur de handicap ou de maladie chronique.

Modes de garde privés

Deux micro-crèches :

- Les Petits Chérubins / Les Petits Poupous
- 12 places chacune

Horaires : 8h à 18h30 du lundi au vendredi

✉ microcrechefresnes@hotmail.fr

☎ 09 81 04 76 14 ☎ 06 62 66 96 02

Accueil familial

Assistants maternels municipaux

Les assistants maternels employés par la ville de Fresnes accueillent à leur domicile deux enfants âgés de 10 semaines à 2 ans environ. Une matinée par semaine, l'enfant participe à des moments de jeux collectifs en compagnie de son assistant maternel dans les locaux de la mini-crèche dont il dépend. Le suivi au domicile de ces assistants maternels est assuré par la responsable de la structure. Vers l'âge de 2 ans, après un temps progressif d'adaptation, l'enfant quitte son assistant maternel pour intégrer la crèche.

Offre d'accueil :

- 6 assistants maternels

Horaires : 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi

- En cas d'absence de l'assistant maternel, l'accueil se fait chez un collègue avec qui il travaille en tandem.
- Pas d'accueil entre Noël et le Nouvel an.

Accueil familial indépendant

Les assistants maternels indépendants exercent à titre privé et doivent avoir obtenu un agrément délivré par le service départemental de PMI. Cela garantit l'accueil des enfants dans des conditions satisfaisantes d'éveil et de sécurité. Pour toutes informations

contactez le secrétariat du service de PMI

☎ 01 56 71 49 40

✉ 01 56 71 49 27

C'est aux parents employeurs et à l'assistant maternel de fixer les modalités d'accueil et la rémunération par un contrat. Dans ce dernier, sera déterminé un salaire mensualisé en fonction des besoins de la famille et de la législation en vigueur applicable aux assistants maternels.

Les parents doivent déclarer leur assistant maternel à la CAF du Val-de-Marne afin qu'elle puisse régler le montant des cotisations sociales à l'organisme concerné et verser une allocation à la famille (prestation d'accueil du jeune enfant / PAJE).

Le CCAS vous propose désormais une aide financière pour vous soutenir dans l'emploi d'un assistant(e) maternel(le). Cette participation est versée une fois par an, sous conditions de ressources. Rapprochez-vous du RPE pour constituer votre demande.

Relais Petite Enfance (RPE) :

☎ 01 49 73 23 06

✉ rpe@fresnes94.fr

Auxiliaires parentaux

La garde par une personne à votre domicile permet à l'enfant d'évoluer dans un univers familial. Elle s'occupe chez vous de votre bébé et éventuellement de certaines tâches ménagères. Ce service est particulièrement adapté aux parents ayant des horaires décalés, irréguliers ou importants. Cette solution peut être aménagée en garde partagée avec une autre famille afin d'en réduire le coût.

Relais Petite Enfance (RPE)

Anciennement relais assistantes maternelles (RAM), le RPE est un lieu de rencontre et d'information à la disposition des familles, des assistants maternels libéraux ainsi que des auxiliaires parentaux. La liste des assistants maternels sur la commune y est disponible. Vous pourrez obtenir une aide et des conseils dans vos démarches administratives relatives à la fonction d'employeur d'un assistant maternel (contrat de travail, PAJE, complément de libre choix de mode de garde). Pour un service de qualité, il est indispensable de prendre rendez-vous. Les assistants maternels indépendants peuvent venir au RPE accompagnés des enfants qu'ils accueillent pour participer à des temps collectifs animés par le responsable.

En outre, depuis janvier 2023, le RPE a une mission supplémentaire. Il devient « Guichet unique » et se positionne sur le territoire comme l'unique point d'entrée des familles en matière d'information sur l'ensemble des modes d'accueil. Dans ce cadre, le RPE doit centraliser les demandes d'informations des parents et assurer un suivi des dossiers.

Le Relais Petite Enfance (RPE)

☎ 01 49 73 23 06
✉ rpe@fresnes94.fr

Horaires :

Lundi et jeudi : 9h à 12h et 13h30 à 18h
Mardi : 9h à 12h et 13h30 à 18h30
Mercredi : 13h30 à 18h
Vendredi : 9h à 12h et 13h30 à 17h30

Point d'information du RPE : le 1^{er} mardi de chaque mois de 17h à 18h30

Au mois de juin, une journée de rencontre est organisée afin que les parents et les assistants maternels puissent échanger.

Il existe également de nombreuses associations en direction des parents et des enfants, tel qu'« Un enfant dans la Ville » ou « Les assistantes maternelles d'aujourd'hui et de demain ». Vous retrouverez l'ensemble des informations sur les associations fresnoises sur **fresnes94.fr**

Maison de la parentalité

Une maison de la parentalité vous est proposée au 48 avenue de la Division Leclerc, à l'étage du Relais Petite Enfance (RPE) et accueille parents, grands-parents, enfants et ados, du lundi au vendredi, tous les après-midis et le samedi matin, en fonction du programme d'activités.

Cette maison propose à chacun et chacune des ateliers sur différentes thématiques, des cafés-parents, des jeux libres et des permanences ainsi que des temps d'échanges. N'hésitez pas à y venir !

Le programme mensuel est disponible sur le site de la ville

Maison de la parentalité

☎ 06 20 26 90 93
✉ maisonparentalite@fresnes94.fr

Horaires :

Horaires :
Lundi : 13h - 18h30
Mardi : 13h - 18h
Mercredi : 9h30 à 12h et 13h30 à 18h30
Jeudi : 13h - 18h
Vendredi : 13h - 19h
Ouvert le samedi matin (si atelier) : 9h à 12h



Permanence organisée au RPE en présence de la psychologue de la Petite Enfance

Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)

- **Mercredi :** 9h à 12h30
- Gratuit
✉ rpe@fresnes94.fr

Enfance (4 - 11 ans)

Vie scolaire et périscolaire

La ville de Fresnes organise l'accueil des enfants hors du temps scolaire : accueils périscolaires, avant et après la classe dans les écoles ; restauration scolaire et pause méridienne ; accueils de loisirs.

40 classes
en école maternelle

69 classes
en école élémentaire

+2 classes Ulis
(classe pour l'inclusion scolaire)



Accueils périscolaires

L'objectif est d'offrir aux familles un lieu dédié aux enfants avant et après l'école et de faire la transition entre la maison et l'école. Ce temps d'accueil est organisé par les équipes périscolaires qui tiennent compte des besoins des enfants et de leur rythme. Il existe différents temps d'accueil :

Accueil du matin : de 7h30 à 8h30

Pause méridienne : de 11h30 à 13h30

- En maternelle :

Les agents spécialisés des écoles maternelles (Asem) déjeunent avec les enfants de leur classe (11h30 pour les petites sections et 12h20 pour les moyennes et grandes sections). Le repas des petits est suivi d'un temps calme et celui des plus grands précédé par des activités.

- En élémentaire :

À 11h30, le 1er groupe déjeune (CP-CE), le 2nd (CM) est en activité (diverses animations, activités sportives, artistiques et culturelles). À 12h30, les enfants du 1er groupe vont à leur tour en activités et ceux du 2nd vont à la restauration.

Accueil du soir en deux tranches

Première tranche - 16h30 à 17h30 :

C'est le moment où les enfants quittent le temps dit « scolaire » et débutent l'accueil périscolaire par le temps de goûter.

- En maternelle, cette heure est nécessaire pour effectuer une bonne transition après l'école. Les parents peuvent venir chercher leur enfant à partir de 17h (heure entière facturée).

- En élémentaire, les parents choisissent étude ou activités pour leurs enfants. L'étude est dispensée par les enseignants ou des étudiants dans les salles de classe. Les enfants sont invités à faire leurs devoirs. Une fois les devoirs terminés, ils peuvent lire ou faire des jeux calmes. Les activités artistiques, culturelles et sportives sont dispensées par les animateurs des équipes d'animation qui répondent aux envies des enfants.

Deuxième tranche - 17h30 à 19h :

Des activités se poursuivent sur ce temps, pendant lequel les parents viennent chercher leurs enfants quand ils le souhaitent. Ce sont des activités courtes ou entrecoupées pour pouvoir être reprises le lendemain et éviter les frustrations.

Les projets pédagogiques

Le directeur périscolaire de chaque structure doit s'inspirer du Projet Éducatif territorial de la commune pour développer son projet pédagogique périscolaire annuel.

Pour qu'un enfant puisse être accueilli sur un temps péri ou extra scolaire, il convient qu'il y soit inscrit au préalable (portail citoyen Fresnes&vous). N'hésitez pas à vous rapprocher du directeur périscolaire en cas de difficultés.

À votre disposition, 10 jokers par enfant utilisables sur les semaines scolaires (matin, P1 et P2). Les jokers ne s'appliquent pas sur les temps de restauration, les mercredis et les vacances scolaires.

Restauration scolaire

La restauration scolaire de notre ville s'engage pleinement dans la démarche Egalim, visant à garantir une alimentation saine, équilibrée et de qualité pour les jeunes Fresnois. Le contrôle de l'exécution de son marché en place avec la société Sodexo confirme que les objectifs réglementaires Egalim sont atteints en matière d'achats en alimentation durable (54%) et produits biologiques (21%).

Dès la rentrée scolaire 2026, la ville développera encore plus ses achats durables avec la mise en place, dans tous ses établissements scolaires, du programme européen «Lait et Fruit à l'école» de FranceAgriMer. L'objectif de ce programme est d'encourager les enfants à adopter des comportements alimentaires plus sains dès leur plus jeune âge, à améliorer la qualité des menus scolaires, à base de 4 composantes sur la commune, et soutenir la santé de nos plus jeunes. Le plan alimentaire reste maintenu avec ses 2 repas végétariens par semaine qui permettent de respecter l'apport nutritionnel dont un enfant a besoin et participent à la diminution du gaspillage alimentaire.

Les repas sont confectionnés de manière traditionnelle au sein de l'Unité Centrale de Production de la ville par le personnel communal. Une commission des menus en présence d'élus, des associations de parents d'élèves, du prestataire et des services municipaux a lieu toutes les 8 semaines pour examiner les menus de la période passée et ceux de la période à venir, dans l'objectif de toujours améliorer le service de restauration scolaire des petites Fresnois.

Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Un PAI peut être mis en place pour répondre à des besoins liés à un problème de santé (maladie chronique, allergie, traitement médical ...) ou à une situation nécessitant des aménagements. Pour engager la démarche, les familles sont invitées à prendre contact

avec le directeur de l'école qui les orientera vers le médecin scolaire afin de constituer le dossier. Les documents médicaux demandés, notamment une ordonnance en cours de validité lorsque celle-ci est nécessaire, devront être fournis.

Le PAI n'est applicable qu'après validation et signature de l'ensemble des parties concernées, dont la mairie.

Dans le cadre d'un PAI alimentaire, si un panier-repas est prévu, celui-ci doit être fourni par la famille. Les réfrigérateurs et les fours à micro-ondes des restaurants scolaires mis à disposition sont exclusivement réservés aux enfants bénéficiant d'un PAI.

Accueils de loisirs mercredi et vacances scolaires

La commune dispose de 8 accueils de loisirs :

5 maternelles et 3 élémentaires. Les enfants sont accueillis dans l'accueil rattaché à leur école et ceux qui ne sont pas scolarisés à Fresnes sont inscrits dans l'accueil rattaché à leur lieu d'habitation.

Les accueils maternels :

- **Les Capucines** : locaux à côté de l'école maternelle. Enfants scolarisés à l'école Capucines.
- **Les Marguerites** : locaux dans l'enceinte de l'école maternelle. Enfants scolarisés dans les écoles Tulipes et Marguerites.
- **Les Blancs-Bouleaux** : momentanément fermés pour cause de travaux. Enfants accueillis à l'accueil de loisirs de l'école Barbara.
- **Barbara** : locaux dans l'enceinte de l'école. Enfants scolarisés dans les écoles Barbara et Blancs Bouleaux.
- **Les Coquelicots** : locaux dans l'enceinte de l'école maternelle.

Les accueils élémentaires :

- **Accueil Henri-Thellier** : Enfants scolarisés dans les écoles Berty Albrecht, Robert Doisneau, Barbara.
- **Accueil Willy-Ronis** : Enfants scolarisés dans les écoles Jean Monnet et Frères Lumière.
- **Accueil Théodore Monod** : Enfants scolarisés dans l'école Théodore Monod.

L'accueil de loisirs les mercredis :

- Labellisé Plan mercredi
- Projets d'animation et grands jeux
- Activités artistiques, sportives et culturelles
- Sorties (parcs et jardins, piscine, musées, cinéma, bases de loisirs...)
- Projets passerelles : accompagnement des enfants de CM2 à l'entrée au Collège, en partenariat avec le service jeunesse.

En période scolaire :

L'accueil des enfants à la demi-journée est possible. Les familles

peuvent inscrire leurs enfants à la demi-journée avec repas : le matin de 7h30 à 9h30 – départ de 13h20 à 13h30 ; l'après-midi de 12h20 à 12h30 – départ de 17 à 19h.

L'accueil de loisirs durant les vacances scolaires :

- Les directeurs élaborent, en concertation avec leur équipe, un projet pédagogique.
- Propositions d'activités manuelles, sportives et culturelles et de sorties.
- Organisation d'inter-centres ou de spectacles communs.
- Des regroupements entre accueils peuvent être réalisés.

Durant les vacances scolaires, les enfants sont accueillis uniquement à la journée complète. L'arrivée des enfants est possible entre 7h30 et 9h30, le départ entre 17h et 19h.

Inscription pour les périodes de vacances scolaires

L'inscription préalable aux ALSH est obligatoire, elle se réalise depuis janvier 2023 uniquement sur l'espace famille devenu l'espace citoyen Fresnes & vous sur le site de la ville, avec son application mobile gratuite téléchargeable dans les stores.

Si votre enfant, inscrit, ne vient pas, il vous sera facturé 100% de la prestation (sauf certificat médical transmis ou cas de force majeure).

Un justificatif devra être transmis.

Un enfant non inscrit ne sera pas accepté à l'accueil de loisirs.

Tarifs des activités périscolaires et extrascolaires

Pour connaître vos tarifs individualisés, vous pouvez simuler votre Taux de participation individualisé (TPI) sur l'espace famille.

Secteur	Activités	Fréquence	Coût forfaitaire de l'activité	TPI du tarif minimum	TPI du tarif maximum	Tarif minimum	Tarif maximum
Périscolaire	Accueil matin 7h30 - 8h30	Mensuelle	28,95 €	10,80 %	60 %	3,15 €	17,40 €
Périscolaire	Pause méridienne repas compris 11h30 - 13h30	Journalière	11,50 €			1,25 €	6,90 €
Périscolaire	Pause méridienne PAI 11h30 - 13h30	Journalière	8,05 €			0,90 €	4,85 €
Périscolaire	Accueil après l'étude tranche 1 : 16h30 - 17h30	Mensuelle	45,35 €			4,90 €	27,20 €
Périscolaire	Accueil après l'étude tranche 2 : 17h30 - 19h	Mensuelle	45,35 €			4,90 €	27,20 €
Extrascolaire	ALSH journée entière avec repas	Journalière	34,70 €			3,75 €	20,85 €
Extrascolaire	ALSH du mercredi avec repas PAI	Journalière	31,20 €			3,40 €	18,75 €
Extrascolaire	ALSH 1/2 journée avec repas	Demi journée	20,05 €			2,20 €	12,05 €
Extrascolaire	ALSH 1/2 journée PAI	Demi journée	16,55 €			1,80 €	9,95 €

Pour les familles habitant hors de Fresnes, les tarifs sont majorés de 50%.

Conseil Municipal d'Enfants (CME)



Lieu d'apprentissage de la citoyenneté, de discussions, d'échanges, de proposition et de réflexion, le CME apporte aux enfants une connaissance de la vie locale et des institutions. Il rassemble une quarantaine d'enfants de 8 à 11 ans, élus par leurs camarades de classe. Accompagnés par le service enfance, les jeunes conseillers découvrent le fonctionnement de la commune et des institutions, proposent des projets et participent à des actions citoyennes, solidaires, culturelles ou environnementales.

Pour les jeunes à partir de 12 ans

Le Service Municipal de la Jeunesse est composé d'un **accueil de loisirs jeunesse** où sont proposées de nombreuses activités et d'un **Point Information Jeunesse** qui accompagne les jeunes dans leurs démarches administratives, scolaires etc.

☎ 01 49 84 57 02 ☎ 06 31 63 86 54
✉ jeunesse@fresnes94.fr

Le Carnaval

Initiative du service enfance et des enfants des accueils de loisirs, le carnaval est un temps fort festif, convivial et familial, ouvert à tous et qui fédère toutes les structures.

Côté santé

Centre Municipal de Santé (CMS)

Services proposés par le CMS pour les enfants et adolescents :

- Consultation de médecine générale sur rendez-vous (consultations, examens obligatoires, vaccinations, suivi des nourrissons)
- Séances de vaccination gratuite le deuxième jeudi de chaque mois entre 17h et 18h30, dès 6 ans (vaccins fournis gratuitement), sur rendez-vous
- Visites médicales d'aptitude au sport pour tous les Fresnois pratiquant un sport à Fresnes, pour la délivrance d'un certificat d'aptitude
- Diverses consultations de spécialistes dédiées également aux enfants et jeunes (pédiatre, nutritionniste, ORL, radiologies et échographies générales, sage-femme). Celles-ci sont prises en charge par la sécurité sociale et la mutuelle
- Psychologie et ostéopathie avec demi-tarif pour les parents non imposables fresnois

Horaires :

- **Lundi au jeudi** : 8h à 12h30 et 13h30 à 19h
- **Vendredi** : 8h à 12h30 et 13h30 à 18h
- **Samedi** : 8h à 12h

Prise de rendez-vous ☎ 01 49 84 57 47

Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)



Lieu d'écoute, de rencontre et d'information ouvert à tous, son rôle est de promouvoir la santé des familles et des enfants de 0 à 6 ans et d'assurer leur bien-être physique, psychologique et social. Les prestations sont gratuites. Les équipes, composées de spécialistes (médecin, puéricultrice, sage-femme, infirmière, auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants, psychologues, conseillère conjugale), vous accueillent pour répondre à vos questions sur l'alimentation, le sommeil, l'éveil, la vie au quotidien de votre enfant ou futur enfant.

Les consultations médicales permettent le suivi du développement de l'enfant (examens médicaux préventifs, vaccinations) mais ne remplacent pas celles du médecin traitant car elles ne s'adressent pas aux enfants malades.

Centre de PMI « Curie »

- Consultations de planification familiale et de gynécologie (sur rendez-vous)
- Consultations médicales préventives pour les enfants de 0 à 6 ans
- Conseillère conjugale
- Permanence d'une sage-femme, le lundi après-midi
- Accueil pour la pesée ou des conseils divers pour votre bébé
- Accueil parents-enfants (0-12 mois)

Horaires : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30

☎ 01 56 70 41 64

Centre de PMI « Madeleine Brès »

- Consultations médicales préventives pour les enfants de 0 à 6 ans (sur rendez-vous)
- Consultations avec une sage-femme (sur rendez-vous)
- Présence d'une psychologue à la disposition des familles, entretien (sur rendez-vous)
- Accueil parents-enfants « la Farandole » mardi après-midi (anonyme et sans rendez-vous)
- Accueil pour la pesée ou des conseils divers pour votre bébé (sans rendez-vous)
- Accueil parents-enfants (0-3 ans), tous les après-midis sauf le jeudi

Horaires : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30

☎ 01 56 71 41 55

Sports, culture et loisirs

Activités sportives



La Ville met en place différentes activités sportives pour tous les âges :

Éveil sportif : moyenne section de maternelle jusqu'au CP

Mardi, mercredi ou jeudi de 17h à 18h au gymnase de la Paix

École Multisports : du CE1 au CM2 le Mercredi

Passeport Jeunes : de 4 à 11 ans et de 12 à 15 ans pendant les vacances scolaires

Sur le portail Fresnes&vous

Inscriptions pour l'Éveil sportif et l'École multisport en Mairie ou en ligne via l'espace citoyen Fresnes&Vous à partir du 2 septembre 2026

Début des activités : le 8 septembre 2026 pour l'Éveil et 9 septembre 2026 pour l'École multisport (sauf la natation qui débutera le 16 septembre)

Fin des inscriptions : le 5 décembre 2026

La Ville compte également de nombreuses associations sportives et culturelles que vous pourrez retrouver sur fresnes94.fr

La Grange d'imièr théâtre de Fresnes

Programmation jeunesse 2026-2027

• Rien ?

Samedi 7 novembre, 17h – Danse et théâtre dès 7 ans

• Ubu roi

Vendredi 27 novembre, 20h30 – Théâtre et clowns dès 7 ans

• Augustin pirate des Indes

Samedi 5 décembre, 17h – Théâtre olfactif dès 3 ans

• Peter Pan

Samedi 23 janvier, 17h – Théâtre musical dès 8 ans

• Déséquilibre passager

Samedi 29 mai, 18h – Jonglage tout public

• La petite casserole d'Anatole

Dimanche 6 juin, 10h30 – Marionnettes dès 3 ans

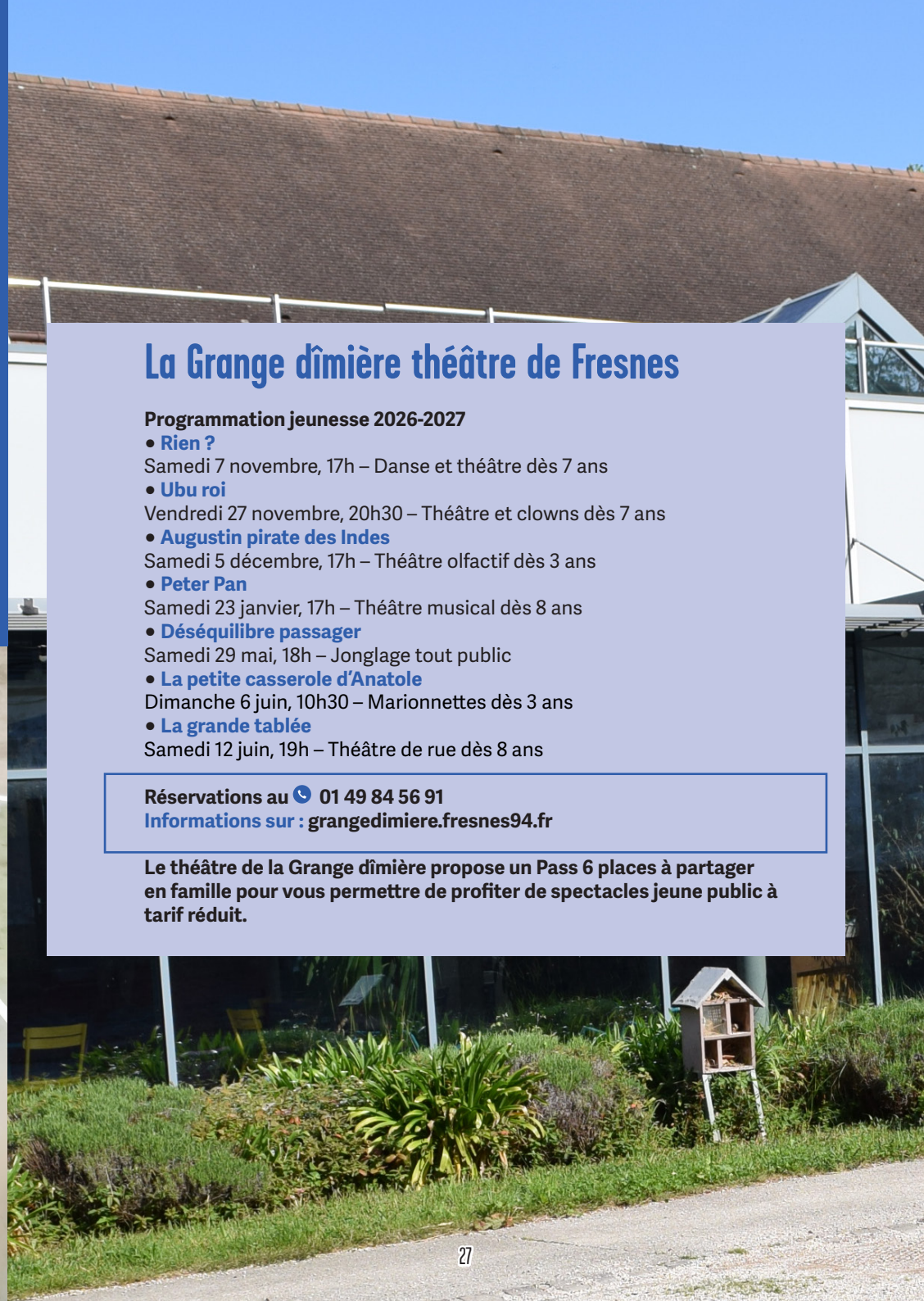
• La grande tablée

Samedi 12 juin, 19h – Théâtre de rue dès 8 ans

Réservations au ☎ 01 49 84 56 91

Informations sur : grangedimiere.fresnes94.fr

Le théâtre de la Grange d'imièr propose un Pass 6 places à partager en famille pour vous permettre de profiter de spectacles jeune public à tarif réduit.



La bibliothèque municipale Gabriel Bourdin

Collections de livres, CD audio, DVD et revues pour les petits, les grands et les parents, la bibliothèque met à votre disposition plus de 42 000 documents. De la petite enfance à l'adolescence, elle propose de nombreuses activités et accompagnements : expositions, rencontres, lectures à voix haute, ateliers créatifs, soutien scolaire du CP à la 3e et soutien en français de la Seconde à la Terminale.

Horaires :

Lundi : 13h30 à 19h

Mardi : 10h à 12h30 / 13h30 à 19h

Mercredi : 10h à 19h

Jeudi : 13h30 à 22h (d'octobre à mai)

Samedi : 10h à 17h

Dimanche : 11h à 17h (d'octobre à avril)

☎ 01 78 68 27 10 ✉ bibliotheque@fresnes94.fr

Informations sur : bm.fresnes94.fr

La « Ludochouette » - ludothèque

La Ludothèque propose aux enfants de 0 à 12 ans différents accueils éducatifs et pédagogiques autour du Jeu, du lundi au vendredi, tout au long de l'année, sous différentes formes d'activités ludiques (les moins de 6 ans doivent être accompagnés, sauf ateliers).

Fermé le lundi matin et 3 semaines en août

☎ 01 49 84 57 32

Informations, activités et horaires sur : fresnes94.fr

Espace d'art Chaillieux

Venez découvrir en famille votre centre d'art municipal, le temps d'une visite ludique avec un médiateur culturel, à destination des enfants de 3 à 12 ans. Que ce soit le mercredi, après l'école ou le samedi, à l'occasion d'une activité réservée, d'un évènement avec musique, danse et pot convivial, ou bien sur un coup de tête en entrée libre, l'EAC vous accueille toujours gratuitement et se tient à votre disposition pour toute information.

Horaires :

Du mardi au vendredi : de 12h à 18h

Le samedi : de 14h à 19h

Fermeture lundi et dimanche.

☎ 01 78 68 28 37 ✉ accueil.chaillieux@fresnes94.fr

Instagram : [@espacedartchaillieux](https://www.instagram.com/espacedartchaillieux)

L'école d'art(s)

• Arts plastiques et théâtre improvisation

7 à 11 ans (CE1/CM2) - Mardi - 16h45 à 19h15

• Initiation à l'expression plastique et scénique

7 à 11 ans (CE1/CM2) - Mercredi - 9h30 à 12h30

• Enfance de l'art

4 à 5 ans (moyenne/grande section) - Mercredi - 9h30 à 11h

• Dessiner et peindre hier, aujourd'hui, demain

8 à 11 ans (CE2/CM2) - Mercredi - 11h à 12h30

• Éveil à l'expression plastique et scénique

4 à 6 ans (moyenne/grand section) - Mercredi - 13h30 à 15h30

• Multi techniques

8 à 10 ans (CE2/CM2) - Mercredi - 13h30 à 15h30

• Art plastique et théâtre d'improvisation

8 à 13 ans - Mercredi - 15h30 à 18h

• Illustration, bande dessinée et manga

8 à 12 ans (CE2/6^{ème}) - Jeudi - 17h à 19h

• Initiation aux dessin académique et arts plastiques

7 à 11 ans (CE2/CM2) - Samedi - 10h à 12h

• Dessin et peinture

à partir de 11 ans (CM2 et plus) - Mercredi de 15h30 à 18h30

Des passeports jeunes culture ont lieu pendant les vacances scolaires sauf durant les vacances de Noël. Rapprochez-vous de l'école d'art(s) pour en savoir plus.

☎ 01 78 68 28 31 ✉ ecoledarts@fresnes94.fr

Informations sur : ecoledarts.fresnes94.fr

Le conservatoire à rayonnement départemental

Enseignement musique et théâtre

- **Musique** : cordes, vents/percussions, instruments polyphoniques, voix, musiques actuelles amplifiées, musique ancienne, éveil, culture musicale et pratiques collectives.

- **Théâtre** : atelier d'initiation, arts dramatiques.

☎ 01 55 01 04 99

✉ conservatoire.fresnes@grandorlyseinebievre.fr

Écomusée du Grand-Orly Seine Bièvre

À partir du 19 septembre exposition, animations, visites pédagogiques, conférences, ateliers...

Horaires :

Mardi, jeudi, vendredi et dimanche : 14h à 18h

Mercredi et samedi : 10h à 12h et 14h à 18h

Entrée gratuite

☎ 01 41 24 32 24

✉ ecomusee.fresnes@grandorlyseinebievre.fr

MJC Louise Michel

Organisation d'ateliers et de conférences autour de la maternité et l'accueil d'un bébé (yoga, massage, portage, etc.) et d'ateliers corporels et musicaux parents-enfants. En partenariat avec « Un enfant dans la ville » et le collectif Chap'.

Pour les plus grands, vous trouverez de nombreuses activités : arts créatifs, danses, cours d'anglais, cours de musique, ateliers arts et expressions, théâtre, ateliers bien-être et détente, sports et arts martiaux, ateliers parents-enfants, spectacle et cinéma jeune public.

☎ 01 46 68 71 62 ✉ mjcfresnes@gmail.com

Informations sur : mjcfresnes.org

Avara centre socio-culturel

L'Avara propose de nombreuses activités (danses, photo numérique, cours vidéo) mais aussi de nombreux accompagnements pour les jeunes et pour les adultes (parentalité scolaire, accompagnement scolaire, atelier sociolinguistiques). L'Avara est aussi un centre de loisirs éducatif à destination des 6-11 ans et des 11-15 ans.

☎ 01 43 50 93 09 ✉ cscavara@wanadoo.fr

Informations sur : csc-avara.com



Règlements et inscriptions

L'espace famille devient le portail citoyen et est accessible via Fresnes & Vous, l'application gratuite téléchargeable dans les stores. Il vous permet de régler vos factures mais aussi de consulter vos informations personnelles et de gérer les inscriptions de vos enfants.

Les inscriptions à la restauration scolaire et aux accueils périscolaires se font sur l'espace citoyen Fresnes&Vous. En cas de difficulté, merci de contacter le directeur périscolaire ou le service accueil unique.



Inscriptions

Afin d'avoir accès à toutes les activités proposées par la Ville, il convient :

- De faire calculer votre TPI (Taux de participation individualisé) auprès de l'accueil unique de l'Hôtel de Ville, sur rendez-vous ☎ 01 49 84 56 56 ou sur votre votre espace personnel dans la rubrique « autre démarche » > « Calcul du TPI »
- De communiquer toutes les modifications concernant votre enfant.

Pièces à fournir :

- Carnet de santé
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Dernier avis d'imposition
- En cas de séparation : justificatif ou autorisation du parent pour l'inscription.

Accueil unique

Vous pouvez également régler vos factures au service Accueil unique : restauration scolaire, accueils périscolaires, accueils de loisirs, crèches, École d'art(s), activités sportives.

6 modes de paiement :

- Prélèvement automatique
- Paiement en ligne sur l'espace famille
- Carte bancaire
- En espèces (maximum 300 € et avec l'appoint)
- Chèques bancaires
- Chèque emploi service universel (CESU) : le montant payé doit être inférieur ou égal à la facture, à compléter si nécessaire par chèque, carte bancaire ou espèces. Présence obligatoire lors d'un règlement par ce mode de paiement.

Attention, la Ville n'envoie pas de lettre de relance. Sans paiement dans les délais impartis, une procédure contentieuse est mise en place par le Trésor public.

La ville a mis en place un système de tarification adapté à chaque famille pour les activités périscolaire, extrascolaires (restauration scolaire, accueils du matin, du soir, du mercredi et des vacances scolaires), pour les ateliers de l'école d'art(s) et pour les activités sportives. De ce fait, aucune famille ne paiera jamais 100% du coût de l'activité mais un montant compris entre 10,80% et 60%.

Pour le renouvellement du calcul du TPI, 2 pièces à fournir :

- Dernier avis d'imposition
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Attention : Le calcul se fait pour l'année civile et le renouvellement du TPI est nécessaire à partir du 1er décembre 2026 pour l'année 2027. Sans le calcul du TPI, vous serez facturé au tarif maximum.

adresses

1 PÔLE PETITE ENFANCE

Secrétariat Petite Enfance
2, square Léon et Auguste Barroy
01 78 68 25 75

2 MULTI ACCUEIL «LA SABLONNIÈRE»

2, square Léon et Auguste Barroy

3 MULTI ACCUEIL «LES THIBAUDES»

3, allée des Glaises

4 MULTI ACCUEIL «LA PAIX»

54, avenue de la Paix

5 MULTI ACCUEIL «LA CERISAIE»

9-11, mail Stéphane Hessel

6 MULTI ACCUEIL «MONIQUE POSTAL»

10, rue des Fournières

7 CRÈCHE COLLECTIVE «CURIE»

20, place Pierre et Marie Curie
01 56 71 43 26

8 CRÈCHE «MADELEINE BRÈS»

9, mail Aimé Césaire
01 56 71 43 25

9 MINI CRÈCHE «LA PEUPLERAIE»

2, avenue Jean Pierre

10 MICRO CRÈCHE HALTE-GARDERIE «LES PETITS CHÉRUBINS»

«LES PETITS POUPONS»
1 A, rue Jean Moulin
09 81 04 76 14 10

12 RPE «LE PETIT FRESNES»

49, avenue de la Division Leclerc
01 49 73 23 06
rpe@fresnes94.fr

12b MAISON AIMÉ CÉSAIRE

1, mail Aimé Césaire

12c MAISON DE LA PARENTALITÉ DE FRESNES

49, avenue de la Division Leclerc
06 20 26 90 93
maisonparentalite@fresnes94.fr

13 MATERNELLE LES CAPUCINES

3, bis rue Auguste Daix

01 46 68 52 35

Accueil de loisirs:

06 85 81 28 00

14 PRIMAIRE BARBARA

21-23, rue Henri Barbusse
01 78 68 28 01

Accueil de loisirs
06 16 15 79 37

15 ÉCOLE PROVISOIRE MATERNELLE LES BLANCS BOULEAUX

27, rue Jules Guesde
01 78 68 25 26

Accueil de loisirs:
06 85 81 31 34

16 MATERNELLE LES MARGUERITES

75, avenue de la Paix
01 78 68 25 16

Accueil de loisirs:
06 46 44 26 74

17 MATERNELLE LES TULIPES

2, rue des Fournières
01 78 68 25 56

18 MATERNELLE LES COQUELICOTS

14-16, mail Stéphane Hessel
01 78 68 27 71

Accueil de loisirs:
07 86 93 36 95

20 ÉLÉMENTAIRE BERTY ALBRECHT

Allée de la Grenouillère
01 78 68 25 24

21 ÉLÉMENTAIRE JEAN MONNET

75, avenue de la Paix
01 78 68 25 10

22 ÉLÉMENTAIRE FRÈRES LUMIÈRE

2, rue des Fournières
01 78 68 25 46

23 ÉLÉMENTAIRE THÉODORE MONOD

14-16, mail Stéphane Hessel
01 78 68 27 81

24 ÉLÉMENTAIRE ROBERT DOISNEAU

Allée du Puits
01 56 45 02 75

ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES

25 WILLY RONIS

77, avenue de la Paix
06 85 81 30 09

26 HENRI THELLIER

18, rue Auguste Daix
06 23 69 89 67

27 ACCUEIL DE LOISIRS JEUNESSE

& POINT INFO JEUNESSE
46-48, rue du Docteur Charcot

01 49 84 57 02
06 31 63 86 54

jeunesse@fresnes94.fr
01 49 84 57 04

pij@fresnes94.fr

28 CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ (CMS)

22, rue Henri Barbusse
01 49 84 57 47

29 CENTRE DE PMI «CURIE»

20, place Pierre et Marie Curie
01 46 15 47 20

30 CENTRE DE PMI «MADELEINE BRÈS»

9, mail Aimé Césaire
01 56 45 13 43

31 STADE DE LA PAIX GYMNASE JEAN CHARCOT

64, avenue de la Paix
06 27 79 80 08

32 STADE GASTON ROUSSEL

12, avenue du Parc des Sports
06 22 04 14 21

33 GYMNASE PIERRE PÉRIQUOI

Chemin de la Tour aux Chartiers

34 GYMNASE FATIMA BRIN DJEHICHE

8, rue des Fournières

35 PISCINE INTERCOMMUNALE

2, avenue du Parc des Sports
01 46 11 44 50

36 AVARA

2, allée du Colonel Rivière
01 43 50 93 09

37 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE GABRIEL BOURDIN

26, rue Maurice Ténine
01 78 68 27 10

38 CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL (CRD)

Ferme de Cottinville
41, rue Maurice Ténine
01 55 01 04 99

CENTRE D'ART

7, rue Louise Bourgeois

39 ÉCOLE D'ART(S)

01 78 68 28 31

40 ESPACE D'ART CHAILLIOUX

01 78 68 28 37

41 ÉCOMUSÉE GRAND ORLY SEINE BIEVRE

Ferme de Cottinville
41, rue Maurice Ténine
01 41 24 32 24

42 GRANGE D'ÂMIÈRE

Ferme de Cottinville
41, rue Maurice Ténine
01 49 84 56 91

43 LUDOCHOUETTE

23, bis rue Émile Zola
01 40 47 04 54

44 MJC LOUISE-MICHEL

2, avenue du Parc des Sports
01 46 68 71 62

45 URBAN TALENT

2, avenue du Parc des Sports
07 67 55 19 91

46 SERVICES ENSEIGNEMENT, ENFANCE, SPORTS

Hôtel de ville, 1, place Pierre et Marie Curie
01 49 84 56 56

47 INSPECTION DÉPARTEMENTALE

12^e circonscription
7, square du 19 Mars 1962
01 42 37 89 38

48 ACADÉMIE DE CRÉTEIL

68, avenue du Général de Gaulle
94011 Créteil Cedex
01 45 17 60 00
06 85 81 30 09

plan



période	dates des vacances	date de début des réservations	date limite des réservations
Toussaint	fin des cours le samedi 17 octobre 2026, reprise le lundi 2 novembre 2026	1 septembre 2026	dimanche 27 septembre 2026
Noël	fin des cours le samedi 19 décembre 2026, reprise le lundi 4 janvier 2027	2 novembre 2026	dimanche 29 novembre 2026
Hiver	fin des cours le samedi 6 février 2027, reprise le lundi 22 février 2027	14 décembre 2026	dimanche 17 janvier 2027
Printemps	fin des cours le samedi 3 avril 2027, reprise le lundi 19 avril 2027	1er février 2027	dimanche 14 mars 2027
Été	3 juillet au 1 ^{er} septembre 2027	19 avril 2027	dimanche 6 juin 2027

